

DICRIM DE BLÉRÉ

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS - ÉDITION 2026



CONNAÎTRE ET SE PROTÉGER DES RISQUES MAJEURS



Inondation



Feux de forêts



Mouvement
de terrain



Sismique



Sanitaire



Terroriste



Tempête



Neige



Canicule



Radon



Industriel



Transport de
matières
dangereuses

Chères Bléroises, chers Blérois,

Notre commune est un territoire dynamique et attractif, où il fait bon vivre. Comme partout ailleurs, elle peut toutefois être exposée à certains risques majeurs : inondations, mouvements de terrain, phénomènes climatiques intenses, risques industriels ou encore événements exceptionnels liés à l'évolution de notre environnement.

Si ces situations demeurent rares, leurs conséquences peuvent être importantes. C'est pourquoi la prévention et l'information constituent les premières étapes d'une protection efficace. Anticiper, connaître les bons réflexes et comprendre son environnement permettent d'agir avec sang-froid et efficacité le moment venu.

Le présent document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) a été conçu pour vous informer de manière claire et accessible sur :

- les risques identifiés sur le territoire communal,
- les consignes de sécurité à appliquer avant, pendant et après un événement,
- les gestes simples pour mieux se préparer individuellement et en famille,
- les numéros utiles et les sources d'information officielles à privilégier.

Ce document est un outil pratique, que je vous invite à consulter attentivement. Il est disponible à la mairie ainsi que sur le site internet de la ville. Prendre quelques minutes pour le lire aujourd'hui, c'est se donner les moyens d'agir efficacement demain.

La sécurité civile est l'affaire de tous. Aux côtés des services municipaux, des services de secours et de l'ensemble des acteurs mobilisés, chaque citoyen joue un rôle essentiel. En adoptant les bons comportements et en restant informés, nous renforçons collectivement la capacité de notre commune à faire face aux situations exceptionnelles.

Soyez assurés de l'engagement constant de la municipalité pour prévenir les risques, préparer la gestion de crise et protéger la population.

Restons vigilants, solidaires et responsables.

Le maire, Fabien NEBEL.

Directeur de publication : Fabien Nebel

Graphiste : Laura Perret

Communication : Olivier Fourcart - Laura Perret - Anaïs Fauquembergue

SOMMAIRE

À quoi sert ce guide ?	p. 4
Qu'est ce qu'un risque majeur ?	p. 4
Bien s'informer en temps de crise	p. 5
Préparer son kit d'urgence	p. 6
Le risque feux de forêts	p. 7
Le risque inondation	p. 8
Annexe risque inondation	p. 9
Le risque mouvement de terrain / retrait et gonflement des argiles.....	p. 10
Le risque sismique	p. 11
Le risque sanitaire	p. 12
Le risque terroriste	p. 12
Les risques climatiques (tempête, neige, canicule).....	p. 13
Le risque radon	p. 14
Le risque transport de matières dangereuses	p. 15
Le risque industriel	p. 15



© Patrice Garnier

À QUOI SERT CE GUIDE ?

Ce guide a été conçu pour vous informer et vous aider à vous préparer face aux risques majeurs présents dans notre commune. En cas d'événement exceptionnel, une connaissance des bons réflexes peut protéger votre vie, celle de vos proches, et limiter les dégâts.

Vous y trouverez :

- une présentation des risques identifiés sur le territoire,
- les consignes de sécurité à appliquer avant, pendant et après un événement,
- des gestes simples à adopter pour être mieux préparé,
- les numéros utiles et les sources d'information officielles.

L'objectif de ce DICRIM est de vous donner les clés pour agir rapidement et efficacement en situation d'urgence.

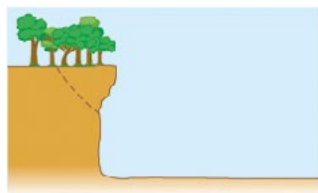
Mieux informés, nous sommes tous mieux protégés.

QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur concerne un événement inhabituel, dont la probabilité d'apparition est faible mais dont la gravité et les effets peuvent être très forts. Le risque majeur est fréquemment nommé « catastrophe » dans le langage courant. Il résulte de la présence d'un événement potentiellement dangereux nommé « aléa » sur une zone présentant des « enjeux » humains, économiques, écologiques.

Ces aléas peuvent être :

- **naturels** (inondations, volcanisme, séisme, etc.) qui ne peuvent réellement être maîtrisés.
- **technologiques** (nucléaires, industriels ou liés au transport de matières dangereuses) pouvant résulter d'une erreur humaine ou d'une défaillance technique.



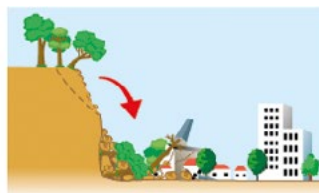
Aléa

+



Enjeux

=



Risque majeur

BIEN S'INFORMER EN TEMPS DE CRISE

En cas de situation exceptionnelle, la ville met en place des moyens de communication pour tenir les habitants informés en temps réel de l'évolution de la situation et des consignes à respecter. La commune est équipée de cloches, d'un mégaphone et d'un panneau lumineux.

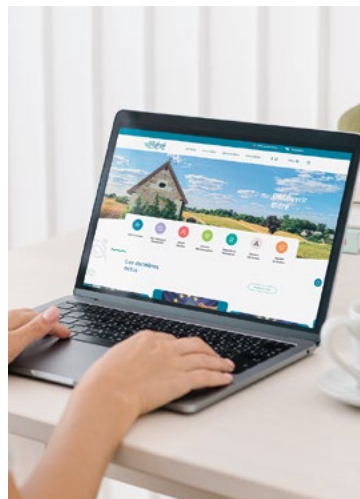
➡ Les canaux officiels d'information de la ville :

- Le site internet de la ville : informations actualisées, consignes de sécurité, communiqués officiels.



- Les réseaux sociaux de la ville : messages d'alerte, points de situation réguliers, informations pratiques.

- L'application IntraMuros  **IntraMuros**



© Freepik

➡ Contacts utiles :

Mairie : 02 47 30 81 81 - Police pluricommunale : 06 83 04 35 80

➡ Lieux de rassemblement et de regroupement (à retrouver au dos du livret) :

Trois secteurs ont été définis avec chacun un lieu de rassemblement à rejoindre en cas d'évacuation pour les personnes habitant dans le secteur et ne disposant pas de moyens de déplacement. Toute la population évacuée devra ensuite se regrouper en ce lieu de regroupement.

CONSIGNES GÉNÉRALES

- Suivre strictement les consignes diffusées par la ville et les autorités.
- S'informer par radio à l'aide d'un poste à piles (France Bleue-Touraine 105FM)
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils sont pris en charge par leur établissement
- Éviter d'encombrer les lignes téléphoniques si votre appel n'est pas urgent.
- Ne relayer que les informations provenant des sources officielles.

La ville s'engage à informer régulièrement la population jusqu'au retour à la normale.

En cas d'urgence vitale, contactez les services de secours (112, 15, 18)

PRÉPARER SON KIT D'URGENCE

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent éprouvantes.

Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours et sera utile en cas de départ précipité.



Radio à piles
(avec piles de rechange)
afin de suivre les consignes
des autorités

Médicaments

Trousse de premiers secours
(alcool, pansements,
compresses...)

Outils de base
(couteau multifonctions,
ouvre-boîte...)

Nourriture non périssable
et ne nécessitant
pas de cuisson
(conserves, petits pots
bébé, nourriture
pour animaux...)

Vêtements chauds
et couverture de survie

Lampe de poche
(avec piles
de rechange),
bougies, briquet
ou allumettes

**Chargeur
de téléphone portable**

Argent liquide
(les distributeurs pouvant
ne pas fonctionner)

Eau potable en quantité
(6 litres par personne
en bouteilles)

Lunettes de vue
(paire de secours)

Double des clés
de la maison
et de la voiture

Jeux
pour occuper le temps

Photocopies
des documents
essentiels dans une
pochette étanche
(carte d'identité,
ordonnances...)

**Placez le sac
dans un endroit
facile d'accès !**

**Une fois par an, vérifiez
le contenu de votre kit,**
en particulier la date
de péremption des
médicaments et des
denrées. Remplacez
les piles.

**En cas d'utilisation,
n'oubliez pas de le
réapprovisionner !**



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ À RESPECTER

➔ AVANT

En priorité :

- ✓ débroussailler autour de la maison
- ✓ vérifier l'état des fermetures et de la toiture

➔ PENDANT

Se protéger

- ✓ informer les pompiers
- ✓ ne pas s'approcher du feu
- ✓ éviter d'utiliser son véhicule
- ✓ fermer le gaz et l'électricité
- ✓ dégager et arroser les voies d'accès
- ✓ obstruer les ouvertures, calfeutrer avec du linge mouillé
- ✓ rentrer dans un bâtiment en dur le plus proche

➔ APRÈS

Respecter les consignes

- ✓ faire l'inventaire des dégâts
- ✓ aérer et désinfecter les lieux
- ✓ sortir protégé
- ✓ prendre des nouvelles de ses voisins

LE RISQUE FEUX DE FORÊTS

Le risque feux de forêts correspond à la possibilité qu'un incendie se déclare, se propage et cause des dommages dans les zones boisées, broussailleuses ou végétalisées. Il résulte de la rencontre entre des conditions favorables à l'ignition (sécheresse, chaleur, vent, accumulation de végétation sèche) et la présence de combustible naturel (forêts, maquis...).

Le risque feux de forêts à Bléré.

Le risque de feux de forêts à Bléré existe même s'il est limité et est loin des densités urbaines. Les feux de broussaille et de champs deviennent toutefois des risques importants.

Où s'informer ?

- Mairie de Bléré
02 47 30 81 81 - www.ville-blere.fr
- Police pluricommunale - 06 83 04 35 80
- Réseaux sociaux de la ville
  [mairiedeblere](https://www.facebook.com/mairiedeblere)



© Photo et vecteurs : freepik



LE RISQUE INONDATION

Le risque d'inondation désigne la possibilité qu'une zone soit submergée par l'eau, entraînant des dégâts pour les personnes, les biens, l'environnement et les activités humaines. Elle peut être provoquée par des pluies importantes, un débordement de cours d'eau dans des périmètre urbanisés.

Le risque inondation à Bléré.

La commune de Bléré est exposée à un risque d'inondation significatif, essentiellement lié à la proximité du cours d'eau le Cher et à la configuration topographique locale. Ce risque est identifié comme l'un des principaux aléas naturels susceptibles d'affecter le territoire communal.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ À RESPECTER

➔ AVANT

- ✓ prendre conscience que l'on est en zone inondable
- ✓ prévoir les moyens d'évacuation
- ✓ s'informer de la situation de son habitation au regard du risque d'inondation
- ✓ connaître les itinéraires, les lieux de rassemblement

➔ PENDANT

- ✓ couper l'électricité et le gaz
- ✓ n'évacuer que sur ordre des autorités
- ✓ ne pas s'engager sur une route inondée
- ✓ ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- ✓ fermer portes, fenêtres, aérations
- ✓ se mettre en hauteur avec son kit d'urgence
- ✓ écouter la radio pour connaître les consignes

➔ APRÈS

- ✓ faire l'inventaire des dégâts et contacter son assureur
- ✓ aérer et désinfecter les lieux
- ✓ ne rétablir les réseaux qu'après vérification

Où s'informer ?

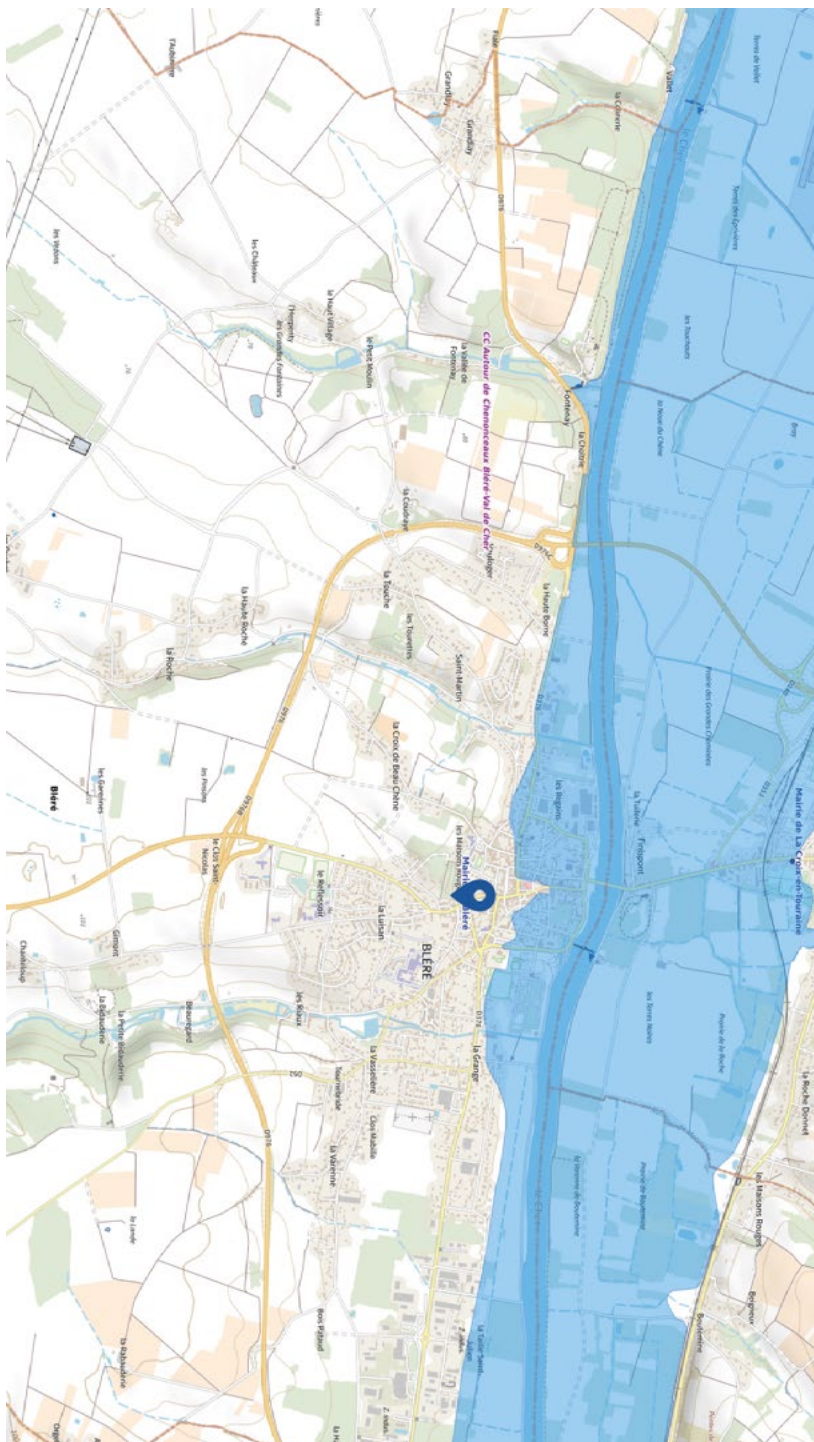
- Mairie de Bléré
02 47 30 81 81 - www.ville-blere.fr
- Police pluricommunale - 06 83 04 35 80
- Carte de vigilance crues - www.vigicrues.gouv.fr
- Réseaux sociaux de la ville - [f](#) [ig](#) @mairiedeblere





LÉGENDE

zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique





LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN ET RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

Le phénomène de retrait-gonflement lié aux argiles, est la conséquence d'un changement d'humidité des sols argileux, capables de fixer l'eau disponible mais aussi de la perdre en se rétractant en cas de sécheresse. Le processus est lent et continu et peut se caractériser par des mouvements de terrain.

Le risque de mouvement de terrain à Bléré.

La commune est soumise au risque de gonflement des argiles et mouvement de terrain à hauteur de « deux sur trois » sur l'échelle réglementaire. Les principaux lieux concernés sont le hameau de Lalande, Fosse-Besse, les Gravuches, la Folie, les Ouches et la Touche.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ À RESPECTER

➔ AVANT

- ✓ s'informer à la mairie
- ✓ prévoir les équipements essentiels
- ✓ s'organiser avec l'appui de son entourage

➔ PENDANT

En cas d'éboulement

- ✓ quitter rapidement les bâtiments
- ✓ fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas
- ✓ gagner un point en hauteur

En cas d'effondrement

- ✓ s'éloigner de la zone dangereuse
- ✓ s'éloigner des fenêtres
- ✓ s'abriter sous un meuble solide
- ✓ se protéger la tête et les bras

➔ APRÈS

- ✓ évaluer les dégâts
- ✓ se mettre à la disposition des secours

Où s'informer ?

- Mairie de Bléré
02 47 30 81 81 - www.ville-blere.fr
- Police pluricommunale - 06 83 04 35 80

- Réseaux sociaux de la ville

  [mairiedeblere](https://www.facebook.com/mairiedeblere)

© Photo et vecteurs : freepik



LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme ou tremblement de terre est un phénomène naturel provoqué par la rupture brutale de roches en profondeur, le long de failles géologiques. Cette rupture libère de l'énergie qui se propage sous forme de vibrations du sol, parfois ressenties en surface.

Le risque sismique à Bléré.

La commune est située en zone de sismicité faible (niveau 2 sur 5) selon le zonage réglementaire français. Cela signifie que des séismes peuvent se produire mais ils sont peu fréquents et généralement de faible intensité.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ À RESPECTER



AVANT



couper l'électricité, l'eau et le gaz



fixer les appareils et meubles lourds



préparer un plan de regroupement familial



PENDANT

À l'intérieur



s'abriter loin des fenêtres



se mettre près d'un mur ou sous un meuble solide



se signaler

À l'extérieur



rejoindre un point de rassemblement



s'abriter des constructions et lignes électriques



ne pas rester sous ce qui peut s'effondrer



se protéger la tête et les bras



APRÈS



ne pas fumer



ne pas toucher les fils électriques tombés à terre



couper les réseaux



ne pas prendre d'ascenseur

Où s'informer ?

• Mairie de Bléré

02 47 30 81 81 - www.ville-blere.fr

• Police pluricommunale - 06 83 04 35 80

• Réseaux sociaux de la ville



[mairiedeblere](https://www.facebook.com/mairiedeblere)





LE RISQUE SANITAIRE

Le risque sanitaire regroupe les événements susceptibles d'avoir un impact sur la santé de la population, tels que les épidémies, les pandémies, les épisodes de pollution ou encore les situations exceptionnelles liées à l'eau ou à l'alimentation.

© Photos : freepik - info.gouv.fr



LE RISQUE TERRORISTE

Le risque terroriste correspond à la possibilité d'actions violentes visant à porter atteinte aux personnes, aux biens ou aux institutions, dans le but de créer un climat de peur et d'insécurité.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ À RESPECTER

- ✓ se confiner dans son domicile, fermer les portes et fenêtres et couper les ventilations si possible
- ✓ s'informer sur l'évolution de la situation via les médias
- ✓ se tenir prêt à évacuer sur ordre des pouvoirs publics
- ✓ respecter les restrictions alimentaires ordonnées par le préfet d'Indre-et-Loire ainsi que la consommation d'eau
- ✓ stocker des denrées conditionnées en conserves, des produits secs et de l'eau minérale
- ✓ en cas de symptômes, contacter son médecin traitant ou le 15

La prévention repose sur la vigilance de tous et le respect des consignes des autorités

- ✓ être attentif à son environnement et signaler tout comportement ou objet suspect
- ✓ ne pas relayer de rumeurs ou d'informations non vérifiées
- ✓ respecter les dispositifs de sécurité mis en place lors d'événements publics.
- ✓ se mettre à l'abri et s'éloigner de la zone dangereuse
- ✓ suivre strictement les consignes des forces de l'ordre et des autorités
- ✓ alerter les secours en composant le 17, 18 ou 112
- ✓ s'informer par les canaux officiels (prefecture, mairie, radio)



LE RISQUE TEMPÊTE

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ À RESPECTER

- ✓ rester en sécurité à son domicile
- ✓ fermer le gaz et l'électricité
- ✓ rentrer se réfugier dans un bâtiment en dur
- ✓ rentrer les objets pouvant être emportés
- ✓ débrancher les appareils électriques
- ✓ ne pas toucher aux fils électriques à terre



LE RISQUE NEIGE

- ✓ limiter les déplacements non indispensables
- ✓ adapter sa conduite
- ✓ porter des chaussures antidérapantes pour éviter les chutes
- ✓ saler ou déneiger les accès aux habitations si nécessaire.

© Photos : freepik



LE RISQUE CANICULE

- ✓ boire régulièrement de l'eau sans attendre la soif
- ✓ éviter les efforts physiques aux heures les plus chaudes
- ✓ maintenir les logements au frais (fermer volets et fenêtres en journée)
- ✓ prendre et donner des nouvelles aux personnes vulnérables.

Depuis 2004, un registre nominatif des personnes vulnérables a été constitué à partir des déclarations volontaires (personnes handicapées, personnes âgées de plus de 65 ans). En cas de déclenchement par le préfet du plan départemental d'alerte, ces personnes seront systématiquement et prioritairement contactées afin de vérifier leur besoin d'aide, de soutien, de visite ou de secours.

Le CCAS de la ville de Bléré invite toutes les personnes concernées ainsi que leurs proches à se rendre à la mairie, au CCAS afin de mettre ce registre à jour.



LE RISQUE RADON

Le radon est un gaz radioactif naturel, inodore, incolore et invisible. Il provient de la désintégration de l'uranium présent dans certaines roches et sols. Il peut s'infiltrer dans les habitats par les sous-sols, fissures, caves, vides sanitaires et canalisations.

Le risque radon à Bléré.

La commune est concernée par un niveau de radon faible à modéré, selon les cartes de zonage national. Même si le risque est limité, il reste recommandé de prévenir toute accumulation dans les habitations et bâtiments publics.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ À RESPECTER

Au quotidien

- ✓ aérer régulièrement (10 minutes matin et soir)
- ✓ ventiler efficacement (utilisation ou entretien d'une VMC)
- ✓ entretenir les bouches d'aération et ne jamais les obstruer

En cas de niveau élevé

- ✓ colmater les fissures dans les murs, les planches, les passages de tuyaux.
- ✓ étanchéifier les sols notamment au sous-sol et dans les caves

Où s'informer ?

- **Mairie de Bléré**
02 47 30 81 81 - www.ville-blere.fr
- **Police pluricommunale** - 06 83 04 35 80
- **Météo France** - www.meteofrance.com
- **Ministère de la santé et des solidarités** - www.solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/securite-sanitaire/les-alertes-sanitaires
- **Réseaux sociaux de la ville** - [mairiedeblere](https://www.facebook.com/mairiedeblere)  

© Photo et vecteurs : freepik



LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le transport de matières dangereuses (TMD) correspond à la circulation, par voies routière, ferroviaire, ou par canalisation, de produits qui présentent des dangers pour la santé humaine, les biens ou l'environnement (produits inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs, etc.)



LE RISQUE INDUSTRIEL

Le risque industriel correspond à la survenue d'un événement accidentel lié à une activité industrielle, pouvant entraîner des conséquences graves pour les personnes, les biens et l'environnement.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ À RESPECTER

→ PENDANT

- ✓ donner l'alerte en appelant le 18 ou 112
- ✓ ne pas fumer
- ✓ respecter les consignes données par les autorités

En cas de fuite de produits

- ✓ ne pas toucher les produits toxiques
- ✓ rejoindre le bâtiment le plus proche
- ✓ s'éloigner de la zone dangereuse

En cas de confinement dans un bâtiment

- ✓ fermer le gaz et l'électricité
- ✓ ne pas fumer
- ✓ se confiner en obstruant les entrées et les fenêtres
- ✓ arrêter les ventilations

→ PENDANT

- ✓ rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche
- ✓ ne pas fumer
- ✓ fermer le gaz et l'électricité
- ✓ fermer et calfeutrer portes, fenêtres et ventilations

→ APRÈS

- ✓ aérer le local de confinement

Où s'informer ?

- Mairie de Bléré - 02 47 30 81 81 - www.ville-blere.fr
- Police pluricommunale - 06 83 04 35 80
- Réseaux sociaux de la ville - [f](#) [@](#) [mairiedeblere](#)

© Photos et vecteurs : freepik

NUMÉROS ET INFOS UTILES



- ➞ Mairie de Bléré : **02 47 30 81 81**
- ➞ Police pluricommunale : **06 83 04 35 80**
- ➞ Centre Communal d'Action Sociale : **02 47 30 81 87**
- ➞ Services Techniques Municipaux : **02 47 57 95 23**
- ➞ Croix-Rouge Française - Antenne locale de Bléré : **02 47 23 50 62**
- ➞ Lieux de rassemblement et de regroupement :

- Lieu de rassemblement :
Parking d'Intermarché : avenue du 11 novembre

- Lieux de regroupement :
 - Gymnase du Reflessoir : rue du Reflessoir
 - Gymnase des Aigremonts : rue du chemin vert
 - Gymnase Berthias - place Balzac
 - Maison de la petite enfance : 15 rue des Merlets
 - Salle Maurice Genevoix : Place Charles Bidault



Mairie de Bléré
35 rue de Loches - 37150 Bléré

02 47 30 81 81 -   @mairiedeblere
www.ville-blere.fr - mairie@ville-blere.fr